

Au revoir, carence ...

La suppression de la journée de carence dans la Fonction publique a été annoncée. Cette journée, lorsqu'elle est mise en œuvre comme ici à Pontault-Combault depuis le 1^{er} février dernier, prive de toute rémunération les agents municipaux, le premier jour d'un arrêt maladie.

Cette mesure a été décidée par Nicolas Sarkozy et le précédent gouvernement de droite, et était présentée comme une mesure d'équité avec les salariés du privé. En fait, elle constituait avant tout un acte politique de démagogie contre les fonctionnaires.

La grande majorité des salariés du secteur privé n'est pas assujettie aux 3 jours de carence en vigueur, en vertu de nombreuses conventions collectives et accords d'entreprise. Aucun dispositif similaire n'existait dans la Fonction publique, et son instauration était contraire même au Code de la Fonction Publique.

Le jour de carence a conduit partout à des pertes salariales, très sensibles surtout si on tient compte de la faiblesse des rémunérations dans le fonction publique. Rappelons qu'un million d'agents publics sont payés au niveau du SMIC.

La décision annoncée par la ministre de la Fonction publique répond à l'attente des salariés et de toutes les organisations syndicales de la fonction publique. Cette décision, qui vient un peu tard après le vote des budgets, va enfin dans le bon sens.

Jean-Pierre Guillot
Conseiller Municipal